

Senonnes



2024

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

Le mot du Maire	p 2
Vie Municipale	p 3 à 7
Vie Locale	p 8 à 17
Les Services du Territoire	p 18 à 25
Rétrospective 2023	p 26 à 27

Mairie de SENONNES

1 rue de la poste - 53390 SENONNES

Tél. 02 43 06 44 15

e-mail : mairie.senonnes@wanadoo.fr

Site web : www.senonnes.com

Horaires :

Lundi : de 14h à 16h

Mardi : de 10h à 12h

Mercredi : fermé

Jeudi : de 10h à 12h

Vendredi : de 14h30 à 18h30

Secrétaire : Anne Aubriot



Bulletin Municipal de SENONNES

Directeur de la publication :

Madame Béatrice BARBE

Imprimé en 180 exemplaires :

Mise en page et impression : Jérôme Blin - 49 Pouancé

www.imprimerie-blin.com

Sous réserve d'erreurs typographiques

Janvier 2024

Dépôt légal en cours.

Le Mot du Maire

Une nouvelle année vient de s'écouler et nous sommes déjà à mi-mandat. Ce bulletin est à nouveau l'occasion pour moi de partager avec vous les actions réalisées au cours de l'année passée sur notre commune.

Tout d'abord, au mois de janvier, a eu lieu le recensement de la commune. Le nombre d'habitants est passé de 357 à 393 habitants ce qui représente une hausse significative. Je profite de ce bulletin pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Le 1^{er} avril, l'inauguration de l'atelier communal et du city-stade en présence de Madame la Sous-Préfète, Mme Norchen Chenoufi, Madame la Sénatrice, Mme la Députée et de différentes personnalités clôturant ainsi les principaux projets démarrés en 2021 et 2022.

Courant mai, nous avons mis en place une boîte à livres qui a permis un premier échange culturel au sein de la commune. Celui-ci a été suivi de l'ouverture d'une bibliothèque le 30 octobre dernier qui je l'espère deviendra un lieu convivial d'échanges entre les Senonnais et les Senonnaises. Je remercie toutes les personnes qui ont participé à la mise en œuvre de ce projet dont une douzaine de bénévoles et qui nous ont aidé à préparer cet espace. Bien sûr, une inauguration sera organisée au cours du 1^{er} semestre 2024.

Ensuite, deux périodes du dispositif « argent de poche » ont été mises en place en avril et juillet ceci dans le but de permettre à nos jeunes de pouvoir gagner un peu d'argent en remerciement de leur travail. Merci à Emma et Gaël qui, grâce à ce dispositif, ont permis le rafraîchissement de la salle de réunion de la mairie et des travaux de réfection pour l'ouverture de la future bibliothèque.

Une réunion publique s'est tenue à la salle communale pour information sur le radon. Ce gaz inodore et incolore particulièrement présent en Bretagne peut se trouver dans vos logements et est suspecté d'être dangereux pour la santé. Pour ceux qui n'ont pas pu être présents à cette réunion, vous trouverez dans ce bulletin, un article concernant ce radon.

Aussi, une réunion a eu lieu sur la participation citoyenne ; une douzaine de personnes s'est portée volontaire et une journée de formation a eu lieu à Laval. Puis, en présence de Mme la Sous-Préfète et de deux représentants de la Gendarmerie, chacun a pu signer son engagement au sein de la collectivité. Merci à ces personnes pour leur implication dans la commune.

Par ailleurs, le réchauffement climatique est un sujet de plus en plus important dans notre quotidien et la participation de chacun pour préserver les ressources de notre planète est importante. Ainsi, toutes les lampes de l'éclairage public de la commune ont été remplacées par des LED afin d'économiser de l'énergie mais aussi pour faire des économies pour notre commune.

Pour terminer, deux sentiers ont été créés en cette fin d'année malgré la météo capricieuse : celui de la cure concrétisé suite à l'échange de terre communale avec les nouveaux propriétaires et celui reliant l'école au Foyer des Jeunes Travailleurs afin de permettre aux élèves d'aller à la cantine par un chemin plus sécurisé.

C'est avec sincérité et bonheur que je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2024 et je vous donne rendez-vous à la traditionnelle cérémonie des vœux le dimanche 21 janvier à 10h30 à la salle communale.



Le Maire,
Béatrice Barbé

Activité Municipale 2023

26 janvier 2023

URBANISME

Droit de préemption urbain : demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : contributions budgétaires – contributions des communes aux EPCI annulation du reversement de la part communale de la taxe d'aménagement.

Décisions budgétaires : tarif des services publics - révision des tarifs de la cantine scolaire rentrée 2023-2024.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Fonctionnement des assemblées : création et modification des statuts des établissements publics - révision des statuts du syndicat Territoire d'énergie Mayenne-acceptation expresse.

DIVERS

Eau, assainissement : Eaux et Vilaine ; Société des Courses de Senonnes – calendrier 2023 ;

Dispositif « argent de poche » ; Boîte à livres ; Projet sentier cantine-école.

2 mars

DOMAINE ET PATRIMOINE

Actes de gestion du domaine privé : vente de la parcelle D708.

Actes de gestion du domaine privé : vente de la parcelle D709.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : compte de gestion commune et lotissement 2022.

Décisions budgétaires : compte administratif budget principal 2022.

Décisions budgétaires : compte administratif lotissement 2022.

Décisions budgétaires : affectation des résultats constatés sur budget principal 2022.

Subventions : répartition du produit des amendes de police – demande de subvention.

Subventions : Projet d'éclairage public du bourg de Senonnes.

Subventions : subventions accordées aux personnes de droit privé - Subvention communale pour séjour classe de mer École Notre Dame de Pontmain.

DIVERS

Course cycliste Entente Cycliste Craon Renazé.

6 avril

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : Budget Primitif Commune 2023.

Décisions budgétaires : Budget Primitif Lotissement 2023.

Décisions budgétaires : avance remboursable du budget annexe au profit du budget principal.

Décisions budgétaires : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Fiscalité : Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023.

Fiscalité : assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.

Subventions : Subvention Fonds Vert pour la rénovation de l'éclairage public en zone agglomérée.

Subventions : aide financière du Conseil Départemental de la Mayenne – aménagements cyclables

Subventions : subvention d'équilibre au budget lotissement

Subventions : vote des subventions communales 2023

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES.

Enseignement : participation de la commune de Senonnes aux frais de fonctionnement des écoles publiques.

DIVERS

Fleurissement de la commune année 2023 ; Cimetière équin.

8 juin

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Exercice des mandats locaux : délibération relative à la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : compte administratif budget principal 2022

Décisions budgétaires : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Divers : admission en non-valeur des créances irrécouvrables

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES.

Environnement : participation à la lutte contre le frelon asiatique – convention de partenariat « Commune - POLLENIZ »

DIVERS

Dates à retenir

6 juillet

URBANISME

Droit de préemption urbain : demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Acquisitions : échange de terrains - parcelles ZL n°327 et 329 contre parcelles ZL n°324 et 325.

FUNCTION PUBLIQUE

Personnels titulaires : Création d'un poste de rédacteur, rédacteur principal de 2^e classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : budget Commune - décision modificative n°1.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Voirie : Avant projet sommaire de travaux de dissimulation des réseaux électriques, des

infrastructures de communication électronique et de l'éclairage

DIVERS

Logement communaux : logement du 25, rue Jean Boby

7 septembre

URBANISME

Droit de préemption urbain : demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain.

Droit de préemption urbain : demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Autres actes de gestion du domaine privé : Délibération pour la vente d'un terrain dans un lotissement communal.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : budget Commune - décision modificative n°2

Décisions budgétaires : budget Commune - décision modificative n°3.

Décisions budgétaires : budget Commune – corrections d'erreurs sur exercices antérieurs à l'actif.

Subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé : subvention communale à la Société des Courses Senonnes-Pouancé.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Enseignement : mise à disposition d'accompagnement d'élèves en situation d'handicap (AESH) auprès des communes sur la pause méridienne.

DIVERS

5 octobre

URBANISME

Droit de préemption urbain : demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain.

Droit de préemption urbain : demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Acquisitions : acquisition de la parcelle D n°715 dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie de circulation douce. Annule et remplace la délibération 2023-31.

Acquisitions : acquisition de la parcelle D n°690 dans le cadre du projet d'aménagement de la voie de circulation douce. Annule et remplace la délibération 2023-32.

Acquisitions : acquisition de la parcelle ZL n°336 dans le cadre du projet d'aménagement de la voie de circulation douce. Annule et remplace la délibération 2023-33.

Acquisitions : acquisition à l'euro symbolique de la parcelle D n°713 dans le cadre du projet d'aménagement de la voie de circulation douce. Annule et remplace la délibération n°2023-34.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Enseignement : participation de la commune de Chelun aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association Notre-Dame de Pontmain.

DIVERS

Numérotage des maisons : rue Jean Boby et Place de l'Église ;

Logements communaux : 27 rue Jean Boby ;

Logements communaux : commission d'attribution des logements communaux ;

Matinée citoyenne ; Senonnaponeys ; Label Terre de jeux 2024.

16 novembre

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : décision modificative n°4.

Décisions budgétaires : décision modificative n°5

Subventions : Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – volet communal - pour aménagement d'une voie de circulation douce

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Enseignement : Participation de la commune de Forges-la-Forêt aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association Notre-Dame de Pontmain.

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

Autres domaines de compétences des régions : Conférence Régionale de Gouvernance.

Composition de la Conférence Régionale de Gouvernance

DIVERS

Date vœux du Maire ; Repas conseil municipal et personnel communal ;

Installation des illuminations pour les fêtes de fin d'année.

14 décembre

URBANISME

Documents d'urbanisme : autres.

Zones d'accélération des énergies renouvelables ZA EnR – modalités de concertation.

FINANCES LOCALES

Divers : dons et legs.

Acceptation d'un legs.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES.

Enseignement : participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame de Pontmain sous contrat d'association du 1^{er} degré .

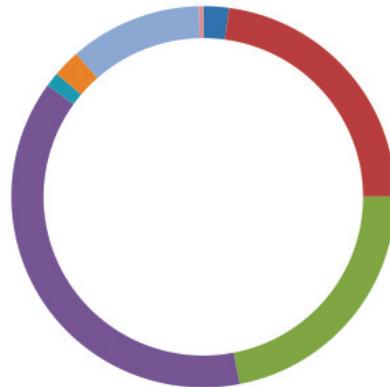
AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

Environnement : déchets. Délibération aux fins de signature par l'exécutif de la Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Environnement : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Projet d'exploitation d'un élevage de 170 vaches laitières par le « GAEC Thomdeux » - avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique.

Budget Communal 2023

Dépenses de Fonctionnement

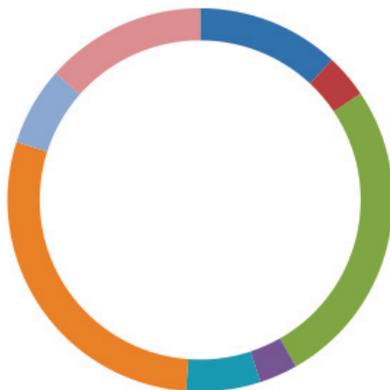


- C/014 : atténuations des produits
- Chap.11 : Charges à caractère général
- Chap.12 : Charges de personnel
- Chap.65 : Autres charges de gestion courante
- Chap.66 : Charges financières
- C/022 : Dépenses imprévues
- C/023 : virement à la section d'investissement

Recettes de Fonctionnement

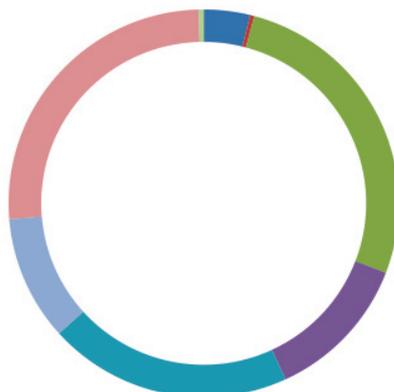


- C/002 : excédent antérieur reporté
- C/013 : atténuation des charges
- Chap. 70 : produits des services
- Chap. 73 : Impôts et taxes
- Chap.74 : Dotations, participations
- Chap. 75 : autres produits de gestion courante
- chap. 77 : produits exceptionnels
- chap.78 : opérations semi-budgétaires



- Chap.16 : emprunts et dettes assimilées
- Chap.20 : immobilisations incorporelles
- Chap.21 : immobilisations corporelles
- Chap. 020 : dépenses imprévues
- programme 700 : bâtiments communaux
- C/001 : solde déficitaire de la section
- C/204 : subvention d'équipement
- C/23 : travaux en cours

Dépenses d'investissement



- Chap.13 : subventions d'investissement
- Chap.16 : emprunts
- Chap.10 : dotations
- C/021 : virement section de fonctionnement
- C/001 : excédent antérieur reporté
- Chap.041 : opérations patrimoniales
- programme 700 : bâtiments communaux
- Chap. 27 : autres établissements publics
- Chap.040 : opération d'ordre de transfert

Recettes d'investissement

Nos parlementaires



LETTRE D'ELISABETH DOINEAU

Sénatrice de la Mayenne
Conseillère Générale

Fermer le chapitre de 2023 pour ouvrir celui de 2024...

Les années se succèdent et les crises se suivent, se cumulent et affectent tous nos repères.

Nous sommes sortis de la crise sanitaire avec des traumatismes que nous devons encore surmonter. La résilience dont chacun a fait preuve pendant ces mois si particuliers laisse des traces dans nos comportements. Nous observons des réactions très diverses : individualisme renforcé, violence exacerbée, santé mentale dégradée. Loin d'être relégué au rang des mauvais souvenirs, le Covid continue d'agir comme un poison lent sur la société.

Une crise en chasse une autre...

La reprise rapide de l'économie française en 2022 a malheureusement été bouleversée par la guerre en Ukraine. Si l'Union européenne a su réagir rapidement, il n'en demeure pas moins que les conséquences sur les prix des matières premières et de l'énergie ont été fortes sur le budget des ménages.

Selon les données communiquées en octobre dernier par l'INSEE, l'inflation a cependant nettement ralenti en France pendant le mois d'octobre 2023, à 4 % sur un an après 4,9 % au mois de septembre. Cette baisse de l'inflation serait due, toujours selon l'Institut de la statistique, au ralentissement sur un an des prix de l'énergie, de l'alimentation et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés. Nous sommes donc en train de sortir de cette crise inflationniste qui asphyxie le pouvoir d'achat des Français.

Néanmoins, les risques d'extension du conflit au Proche-Orient pourraient enflammer les prix des matières premières et de l'énergie.

En effet, alors que la guerre entre l'Ukraine et la Russie perdure, nous avons désormais les yeux rivés sur le conflit israélo-palestinien. La violence inouïe des attaques meurtrières nous rappelle les heures sombres de notre Histoire.

Alors que la communauté internationale tente de désamorcer la crise géopolitique, la notion de restauration de l'unité nationale doit être notre unique boussole. C'est la cohésion même de la Nation qui est en jeu et qui rappelle que les lois de la République nous rassemblent dans un destin commun.

Liberté, Égalité, Fraternité, ce socle de valeurs fait la fierté de notre pays, nous unit et nous oblige.

Réélue en septembre dernier, je mesure la confiance que m'ont accordée les grands électeurs pour poursuivre mon engagement au service de notre pays et de notre territoire. Je les en remercie sincèrement. Consciente des enjeux auxquels nous devons faire face collectivement, je serai toujours attentive à donner du sens à l'action, de la force à la décision, de la bienveillance à l'écoute.

Oui, l'actualité est anxiogène, mais regardons aussi ce qui est positif dans ce monde, regardons du côté des femmes et des hommes qui se mobilisent pour des causes justes et inspirantes. « L'Homme se découvre quand il se mesure avec l'obstacle ». Antoine de Saint-Exupéry montre l'importance de l'action dans « Terre des Hommes » et nous invite à construire ensemble un monde meilleur.

À toutes et tous, je souhaite une belle année 2024, pleine d'espérance !

Elisabeth Doineau


Géraldine BANNIER
Députée de la Mayenne

« Je me tiens à la disposition des habitants et des élus du territoire pour les recevoir dans ma permanence de Château-Gontier-sur-Mayenne ou lors de permanences mobiles »

Permanence parlementaire
Lundi 14h30-18h30
Mercredi 14h-17h
Jeudi 9h-12h30

Rendez-vous possibles les lundis et vendredis avec la députée
Contact : stephanie.garot@clb-an.fr ou 02.43.12.63.82
13 place Paul Doumer - 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne


Parlement européen

Valérie Hayer
Votre députée européenne

L'Europe vous accompagne au quotidien. Ma porte vous est toujours ouverte !

09 88 35 12 15
113 avenue Robert Buron 53000 Laval
v.hayer.permanence@gmail.com



L'EUROPE ENSEMBLE | renew europe.

Projets en cours

Éclairage public :

L'année dernière, le conseil municipal évoquait l'idée de doter ses lampadaires d'ampoules LED dans un souci d'écologie et afin de participer à la sobriété énergétique. Les changements sont en cours.

Sécurisation du bourg :

L'aménagement d'un rond point est envisagé dans le bas du bourg. Cette idée est toujours en réflexion au conseil municipal.

Sentier sécurisé école/cantine :

Les enfants de l'école de Senonnes qui déjeunent à la cantine, empruntent désormais la voie de mobilité douce. Celle-ci sera finalisée au printemps.

Aménagements

autour du city stade :

de nouveaux aménagements viennent compléter le city stade (table de pique-nique, buts de foot). La structure de jeux pour les plus petits sera installée dans le premier semestre 2024.

Dalle poubelles de tri sélectif :

une dalle en béton a été réalisée afin de garder cet environnement propre. Le conseil municipal rappelle que nous sommes tous responsables de garder cet endroit sain pour chacun de nos concitoyens. Il envisage la possibilité d'installer un système de surveillance par caméra afin de repérer et de dénoncer les incivilités constatées.

Projets réalisés

Boîte à livres :



Notre boîte à livres est située à l'entrée de la bibliothèque. Elle est en libre accès et à votre disposition pour tout dépôt et emprunt de livres.

Alors, une boîte à livres, qu'est-ce que c'est ?

La boîte à livres ou boîte à lire repose sur un principe simple : le lecteur peut y déposer un livre qu'il a lu et en prendre un autre, transmis lui aussi par un amateur de lecture.

L'objectif général de la mise en place d'une boîte à livres est de :

- Donner une seconde vie aux livres et revues,
- Faire connaître des ouvrages dont le sujet diffère des habitudes du lecteur,
- Transmettre le plaisir du livre et le goût de la lecture,
- Inciter les visiteurs à entrer dans les bibliothèques et peut-être à s'y abonner,
- Valoriser les échanges non-marchands et créant du lien social,
- Fédérer les personnes autour d'un bien commun.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, car il allie des aspects écologiques, solidaires, culturels et économiques.

Écologique

Échanger les livres plutôt que de les jeter donne un sens très concret à la notion de « durabilité ». Le public est sensibilisé à la gestion raisonnée des ressources.

Solidaire

La boîte à livres est un espace de « livres-échanges », un espace de partage en marge du système marchand. Chacun peut déposer ou emprunter un livre, librement, gratuitement. La boîte à livres offre un cadre moins formalisé que celui de la bibliothèque. On peut donc imaginer qu'elle permet de toucher un public plus large.

Culturel

Les boîtes à livres viennent compléter l'offre de lecture publique du territoire. Accessibles 24 heures sur 24, elles offrent un service à ceux qui ne peuvent venir à la bibliothèque pendant ses horaires d'ouverture. En outre, elles fournissent une réponse à ceux qui viennent en bibliothèque faire un don de livres. Plus visibles, plus accessibles, elles apportent un contact culturel à de nouveaux publics. De plus, les usagers des boîtes à livres peuvent se laisser surprendre par la découverte d'ouvrages, sujets et auteurs ne faisant pas partie de leurs choix habituels.

La bibliothèque :

La bibliothèque de Senonnes « Fair' Lire » a ouvert ses portes le 31 octobre 2023 aux couleurs d'Halloween. Elle fait partie du réseau de lecture publique de Craon. Elle est accessible à tous et l'inscription est gratuite. La carte permet également d'accéder au catalogue en ligne.

Des animations sont proposées tout au long de l'année : histoires et contes, après-midis jeux, accueil scolaire...

Une dizaine de bénévoles assure les permanences et le bon fonctionnement de la bibliothèque.



Horaires d'ouverture :

le mardi de 16h à 18h,
le samedi de 10h à 12h.



Tarifs de location de la salle communale 2024

Tarifs Grande Salle	Commune	Hors commune
Journée jusqu'à 2 heures du matin	150,00 €	180,00 €
Week-end	210,00 €	250,00 €
Saint-Sylvestre	250,00 €	290,00 €
Vin d'honneur (manifestations, mariages, sépultures...)	60,00 €	70,00 €

- Location vaisselle : 0,50 €
- Forfait ménage : 30,00 €
- Activités sportives cotisation annuelle : 100,00 €
- Caution restituée 1 semaine après l'état des lieux : 400,00 €
- Acompte et assurance :
30 % à la réservation + attestation d'assurance

Tarifs Petite Salle <small>réservée en semaine aux réunions</small>	Commune	Hors commune
Du lundi au vendredi inclus	40,00 €	50,00 €
Week-end	40,00 €	50,00 €

- Caution restituée 1 semaine après l'état des lieux : 100,00 €
- Acompte et assurance :
30 % à la réservation + attestation d'assurance
- Gratuité pour les associations de Senonnes.

Concession / Caverne

Concession traditionnelle	
Durée concession 15 ans	60,00 €
Durée concession 30 ans	120,00 €

Caverne - Prix d'achat : 250 euros	
Durée concession 15 ans	40,00 €
Durée concession 30 ans	60,00 €

État Civil

NAISSANCE (hors commune)

Lizio PLUMAS,
le 07 février 2023

Kyra Brigitte Sandrine Lucy Adélia CARLOS COUVRAND,
le 13 avril 2023

Kenssiya Marion Laëtitia QUENTIER,
le 20 mai 2023

Théa LELIÈVRE,
le 18 juillet 2023

MARIAGE

Christophe TANGUY
et Patricia VÉDIE,
le 28 octobre 2023

DÉCÈS

Monsieur Jean-Claude, Toussaint, Marie, Louis
COLOMBEAU
le 28 juillet 2023

Participation citoyenne

Le maire de la commune et la gendarmerie nationale mettent en place, encadrent et évaluent un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.



| Notre École - Notre Dame de Pontmain



**École
Notre Dame
de Pontmain
Senonnes**

2, RUE DE L'HIPPODROME

53390 SENONNES

Tél. 02 43 06 80 57 - ecolesenonnes53@orange.fr

Site internet : ecole-senonnes.fr

51 élèves inscrits, 37 familles.

Classe de maternelle : Léa Desnos, Nathalie Madeline, ASEM et Christine Paillard AESH : 1TPS, 3PS, 5MS et 10 GS

Classe CP-CE1 : Samuel Mariaux 5 CP et 8 CE1

Classe de CE2-CM : Jocelyne Meignan : 7 CE2, 7 CM1, 5 CM2



Classe de maternelle-CP



Classe CP-CE1



Classe CE2-CM

Notre thème : « *Accordons nos violons* »

Les élèves de l'école Notre Dame de Pontmain vont travailler toute l'année sur le thème de la musique : familles d'instruments, évolution de la musique, musique dans le monde, contes musicaux.

Une sortie pour toute l'école est prévue le 16 avril 2024 à la galerie sonore d'Angers, des rencontres avec des musiciens... Les CE2-CM ont chanté le mardi 5 décembre lors du festival des 37 à Cossé-le-Vivien.



Jocelyne, Léa, Christine, Nathalie et Samuel



Les grands lisent des histoires aux petits !

En fin d'après-midi, les CE2-CM font la lecture aux PS-MS. C'est un temps d'échanges et de bienveillance entre petits et grands !



Classe dehors !

Tous les jeudis après-midi, la classe de GS-CP et CE1 fait classe dehors, découverte, observation, une autre façon de travailler !



L'école Notre Dame de Pontmain, c'est aussi l'école des parents.

OGEC

Le bureau : Présidente, Stéphanie Jouselin,
Vice-président : Johan Brard,
Trésorière : Nicole Bénard,
Secrétaire : Jean-François Cartron,
Membre : Aurélie Godde.



APEL

Le bureau : Présidente : Ludivine Macquaire,
Vice-présidente : Laure Marquet,
Trésorière : Solène Boisseau-Marion,
Secrétaire : Maëva Boudeau
et nouveaux membres : Julien Hédan,
Corentin Bénard et David Ménard.



Pour préparer le marché de Noël, des mamans sont venues nous aider à bricoler !

DATES À RETENIR

Portes ouvertes, vendredi 5 avril de 16h45 à 19h / Kermesse de l'école, samedi 15 juin

Assistantes maternelles

Madame Fazilan ROBERT

21, rue Jean Bobby - 53390 Senonnes

Tél. 02 43 06 96 59

Chers parents,

J'accueille vos enfants de 0 à 6 ans dans un cadre chaleureux, avec un jardin et à deux pas de l'école primaire. Nous réalisons des activités d'éveil, manuelles (peinture, puzzle, coloriage, gommettes...) et l'aide aux devoirs pour les plus grands. Horaires atypiques, gardes du samedi matin et périscolaires acceptés. N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations.

Belle année et à très vite !

Fazilan Robert



Madame Mélanie NOURY

1460 route de la Maronnerie 53390 Senonnes

Tél. 07 87 82 33 69



Mélanie, accumulant plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de la petite enfance et étant jeune maman d'un petit garçon de 18 mois. Je me permets de vous proposer d'accueillir vos enfants en campagne dans un cadre sécurisé entourés de chemins qui s'avèrent idéals pour partager d'agréables promenades.

Je me rends une à deux fois par semaine aux Relais Petite Enfance (activités motricité, éveil musical, bébé lecteur...).

Adeptes de la motricité libre et de la langue des signes, je sais m'adapter aux besoins des enfants.

Aux plaisirs d'échanger avec vous et d'accueillir vos enfants.

À bientôt.

Mélanie

ISABELLE LEBORDAIS : 02 43 06 83 33 / 06 71 30 41 15

NATHALIE PLANTÉ : 07 82 73 24 26

Assistantes maternelles depuis de nombreuses années, c'est toujours avec autant de plaisir que nous accueillons les enfants de 0 à 6 ans. Nous mettons notre expérience au profit des enfants ainsi qu'aux parents souvent demandeurs de conseils.

C'est aussi avec joie que nous nous retrouvons une fois par semaine pour pratiquer diverses activités comme le bricolage, peinture, comptines...

Nous assistons également aux animations proposées par le RPE (Relais Petite Enfance) qui ont lieu à la salle de Senonnes. Ces jours de rencontres, nous partageons le repas, ces temps d'échange avec les enfants sont très enrichissants, c'est pourquoi nous tenons à les maintenir.



Nous participons aux temps forts qui nous sont proposés par l'école que nous remercions pour leur invitation, tel que le carnaval, olympiades...

Isabelle et Nathalie vous souhaite une très bonne année 2024.

Isabelle et Nathalie

Relais Petite Enfance

Interlocuteur unique dans la recherche d'un mode de garde pour les enfants de moins de 3 ans

L'objectif est de permettre aux familles de s'informer en amont, lors de leur recherche d'accueil, de manière simplifiée, en leur présentant les différents types d'accueil possibles (assistantes maternelles à domicile ou en MAM, crèches, gardes à domicile), pour s'adapter au mieux à leurs besoins.

N'hésitez pas à prendre rdv si vous souhaitez des informations.

L'accompagnement auprès des assistantes maternelles et gardes à domicile

Le RPE est aussi un lieu ressources pour les assistantes maternelles et les gardes d'enfant à domicile. Les animatrices accompagnent ces professionnels de la petite enfance dans leur parcours professionnel et donne des informations juridiques de 1er niveau. Elles proposent également des temps de rencontre et d'échanges.

Contact Relais Petite Enfance du Pays de Craon :

TRUCHON Emilie

11 rue du Fresne - 53800 RENAZE

Tél. 07 88 07 15 15 - rperenaze@cias.paysdecraon.fr

LEDUC Lucile

4, Rue des Vaux 53 400 CRAON

Tél. 06 33 82 09 45 - rpecraon@cias.paysdecraon.fr



RETEENEZ LA DATE

**CONSTRUIS TON
ÉQUIPE COMMUNALE !**

Samedi 15 juin 2024

Base de loisirs de la Rincerie



| Terre de Jeux

Le 20 juillet dernier, la commune a accueilli Terre de Jeux pour une matinée sportive.

Petits et grands ont pu participer à différents jeux ainsi qu'à une sensibilisation à l'handisport.

Un repas pique-nique a été partagé avec les différents partenaires.

Le pays de Craon organise le samedi 15 juin 2024, à partir de 14h, à la base de loisirs de la Rincerie un après-midi d'animations. L'objectif est de fêter les Jeux Olympiques 2024 tous ensemble, d'organiser et de partager un temps festif autour du sport et de la musique.



| Anciens combattants de Senonnes AFN



Le dimanche 7 mai 2023, la commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée à Senonnes.

Une gerbe a été déposée au monument aux morts en présence de Madame Barbé, maire de la commune, des conseillers municipaux, de Monsieur Raymond Godde Président des AFN, de Messieurs Maurice Duchêne et Robert Bourgeois, membres de l'association. Monsieur Philippe Georget officiait comme porte-drapeaux à cette occasion.

Une autre manifestation a été organisée lors de la journée commémorative du 11 novembre 1918, le dimanche 12 novembre 2023.

Le Président, Raymond Godde



| CCAS

Le traditionnel repas offert aux personnes âgées de plus de 65 ans a eu lieu le 19 octobre dernier.

46 personnes ont participé à ce moment de convivialité.

Nous sommes ravis d'avoir accueilli de nouvelles personnes et les remercions d'être venus.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, toujours plus nombreux !



| Comité des Fêtes



Comme les années précédentes notre soirée villageoise a connu un vif succès grâce à tous nos bénévoles. Cette année nous avons innové avec un bric à brac au mois d'avril. Nous renouvelerons l'expérience en 2024.

Nous espérons vous retrouver : le 20 avril 2024 pour le bric à brac ainsi qu'à la soirée villageoise le 7 septembre 2024 animé par DJ Animation 53.

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2024 pleine de joie et de bonheur.

Le comité des fêtes

| La Troupe de l'Arrière-Cour

Vous avez été plus de 1250 spectateurs à venir nous applaudir cette année et nous vous en remercions. Vos applaudissements et vos rires sont notre plus belle récompense et nous motivent à continuer l'aventure.

Depuis septembre, nous nous retrouvons tous les mercredis pour écrire une nouvelle pièce que nous jouerons en début d'année 2025 à la salle de l'Orion.

Belle et douce année 2024 à tous !

La Troupe de l'Arrière - Cour



Senonnaponey

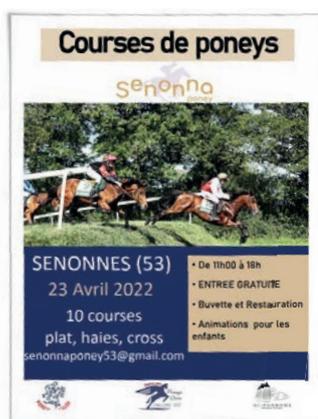
L'association « Senonnaponey » a été créée en 2022 dans le but d'organiser des courses de poneys sur l'hippodrome de Senonnes - Pouancé.

L'an dernier, plus de 80 participants venant des quatre coins de la France ont répondu présents lors de cette journée.



L'équipe « Senonnaponey » entourée de ses fidèles bénévoles

Rétrospective



Prochain rendez-vous
Samedi 27
et dimanche 28 avril 2024
 Hippodrome
 de Senonnes - Pouancé

Les jockeys juniors de Senonnes



Pauline
DAVID, 11 ans
 (2013),
 1^{ère} saison en 2021

Objectifs pour 2024 :
 Participer aux championnats de France Plat, Haies et cross et parvenir aux différents podiums !!!



Bérénice
MONNIER,
 13 ans (2010),
 1^{ère} saison en 2021.

Objectifs pour 2024 :
 Gagner en cross.

Bérénice a obtenu la médaille d'argent dans la discipline « Courses à

poney » catégorie Galop - Poney D Elite haies.



Pierre **REMOUÉ**,
 16 ans (2010),

monte en courses professionnelles depuis septembre.



Cavalier	Cl.t.	Discipline	Catégorie
Pauline DAVID	3 ^{ème}	Courses à poney	Galop - Poney B Elite plat
Pierre REMOUÉ	1 ^{er}	Courses à poney	Galop - Poney C Elite plat



Depuis maintenant 10 ans, l'Iliade Habitat jeunes de Senonnes c'est :

51 logements mis à disposition des jeunes du territoire



Au fil des années, un lien fort s'est créé avec les acteurs du territoire par de nombreuses actions co-construites mais aussi par :

- La confection et le service, au sein de notre résidence, des repas des élèves de l'Ecole Notre Dame de Pontmain
- Un accueil et un service de restauration pour les travailleurs saisonniers
- La confection de plusieurs repas et la prise des lieux pour les événements de la commune
- Les Nombreuses animations avec le pays de Craon et les acteurs associatifs et culturels
- Les différentes actions communes avec le CERGO et la société des courses de Senonnes.
- Les cours de français dispensés par une dizaine de bénévoles pour tous nos jeunes, 2 à 3 fois par semaine.

Meilleurs Voeux pour l'année 2024 de la part de toute l'équipe de l'Iliade



Soyez en tous remerciés !



**Iliade Habitat Jeunes
9, rue du 8 mai 1945
à Château-Gontier sur Mayenne
02 43 07 27 05**



Société des Courses de Senonnes-Pouancé

Un grand merci à nos 114 sociétaires dont 62 étaient des bénévoles à la date de notre dernière Assemblée Générale du 10 mars 2023.

Contrairement à l'année 2022, nous avons pu organiser nos 6 réunions de courses, dont 5 ont été des réunions de courses PREMIUM, seule notre réunion de trot a été une réunion P.M.H..

Nous n'avons pas vraiment bénéficié d'une météo clémente, ceci conjugué à des horaires avancés pour 3 de nos réunions PREMIUM, le public n'a pas été au rendez-vous.

Nous avons constaté une baisse importante de nos entrées payantes en 2023, - 28%. Bien que ce ne soit pas satisfaisant, fort heureusement les subventions d'organisation de ces journées de courses ont largement compenser cette perte financière.

Lors de ces réunions, nous avons eu 51 courses qui se décomposent en 28 courses de plat, 12 courses de haies, 4 cross et 7 courses de trot. Nous avons eu 593 partants, soit une moyenne de 11,6 partants ; ce qui est un peu moins bien que l'année dernière qui était de 12 et notamment en cross puisque la moyenne de partants a été de 6,75 pour 7,5 en 2022.

Sur les 474 chevaux participant aux courses de galop, 130 ont été des chevaux entraînés au CERGO, soit 27,43% pour 32,4% en 2022. Malgré ces légères baisses, sans cette forte participation, notre nombre de partants serait beaucoup moins important. Nous remercions nos entraîneurs du CERGO, ils nous permettent de maintenir notre bon nombre de partants ; cela demeure un atout essentiel pour conserver nos 5 réunions PREMIUM.

Le 7 mai 2023, nous avons fêté les 100 ans de l'hippodrome de Senonnes, les 150 ans de celui de Pouancé et les 60 ans de la fusion de nos deux hippodromes de Senonnes et de Pouancé. Nos bénévoles et nos sponsors ont été mis à l'honneur lors de cette journée, nous avons 300 personnes à déjeuner le midi, dont 87 bénévoles et 110 sponsors.

Nous remercions notre commission animations qui nous avait concocté un programme d'animations de très bonne qualité qui a été très apprécié par notre public.

Faute de participants, nous n'avons pas pu organiser notre traditionnelle course des Entraîneurs de Galop au trot attelé.

En revanche, pour la 3^{ème} fois, le 7 mai, s'est déroulée une course de plat réservée aux cavaliers et cavalières d'entraînement salariés des entraîneurs évoluant sur le centre d'entraînement du CERGO.

Cette épreuve a été remportée par Melinda LEFEVRE avec le cheval JENA SPORT entraîné par son Papa Bertrand. Sur les 6 concurrents qui étaient au départ, nous avons 3 cavalières (photo).

Un grand merci à tous ces participants.

Nous avons eu pour la troisième année une réunion entière de courses de poneys. Bravo aux organisateurs bénévoles de cette journée et plus particulièrement à l'association Senonnapey emmenée par son Président Stève DAVID.

Notre troisième Concours Complet d'Équitation s'est déroulé le Dimanche 25 juin 2023, nous avons eu 161 concurrents au départ des épreuves pour 106 en 2022, 85 en 2019.

Nous avons doublé le nombre de concurrents en 3 ans, il faut féliciter notre équipe de bénévoles pour l'organisation de cette journée, une 4^{ème} édition est prévue en 2024.



L'année 2024 sera la confirmation de nos 5 réunions PREMIUM sur 6 réunions au total.

Nous conserverons le prix des entrées à 5€ mais il sera remis un bon de jeu de 2€ pour chaque entrée payante.

Les entrées seront gratuites pour la journée "Evènement" du 6 juillet 2024.

Notre calendrier 2024

VENDREDI 15 MARS : Assemblée Générale Annuelle
20h Salle MCL Pouancé (accueil 19h15)

VENDREDI 23 MARS : Réunion **PREMIUM**
Plat et obstacles, début des opérations 10 heures 45

DIMANCHE 14 AVRIL : Réunion **PREMIUM**
Plat et obstacles, début des opérations 16 heures 45.
Journée des sponsors

DIMANCHE 28 AVRIL : Réunion Courses de **poneys**
Plat et obstacles (hors paris mutuel)

DIMANCHE 5 MAI : Réunion **PMH**
Trot et obstacles, début des opérations 14 heures
Course des cavaliers et cavalières d'entraînement

JEUDI 30 JUIN : Réunion **PREMIUM**
Plat et obstacles, début des opérations 11 heures 30.
Course école (AFASEC)

DIMANCHE 23 JUIN : Concours Complet d'Équitation (C.C.E.)

SAMEDI 6 JUILLET : Réunion **PREMIUM**
Plat et obstacles, début des opérations 10 heures 45.
Entrées gratuites - Journée Évènement

SAMEDI 3 AOÛT : Réunion **PREMIUM**
Plat et obstacles, début des opérations 12 heures.

VENDREDI 22 NOVEMBRE : (Date à confirmer)
Soirée des Bénévoles.

Notre Assemblée Générale annuelle est fixée le 15 mars 2024, nous vous invitons à venir nombreux, nos Sociétaires constituent la plus grosse partie de notre fidèle public, nous les en remercions.

Nous saluons l'arrivée de Etienne LEMESLE qui a pris la responsabilité de l'organisation de notre CCE en remplacement de Nicolas JEGU que nous remercions pour son investissement dans la mise en place et l'organisation de notre concours complet.

Nous adressons un grand merci à nos 75 bénévoles qui œuvrent au

sein de notre Association, n'attendant rien en retour, sinon une participation massive d'un public heureux de venir partager ces journées de courses et ce spectacle produit par les acteurs des courses, propriétaires, entraîneurs et jockeys.

Bonne et heureuse année 2024.

*Le Président, Daniel THÉARD
et les Membres du Conseil d'Administration.*



C.E.R.G.O.

Au cours de cette année 2023, nous avons eu 37 entraîneurs qui ont entraîné des chevaux sur les pistes du CERGO. Ils étaient au nombre de 31 au 1^{er} décembre 2022 à avoir des chevaux à l'entraînement.

La moyenne au 30 novembre est 583 chevaux pour 564 en 2022. Ce chiffre, qui restait stable sur les 3 dernières années, a progressé de 19 chevaux en 2023.

Le mois le plus fort a été le mois d'octobre avec 667 chevaux en moyenne sur le mois, en octobre 2022, la moyenne était de 557, soit supérieure de 110 chevaux. En septembre 2022 nous avions 617 chevaux, soit 50 chevaux de moins qu'en octobre 2023.

Au 1^{er} décembre 2023, nous avons encore 537 chevaux de déclarés à l'entraînement à France Galop pour 465 au 1^{er} décembre 2022. Il faut noter que les chevaux au pré-entraînement ne sont toujours pas comptabilisés par France Galop.

Tous ces chiffres nous permettent de constater une augmentation du nombre de chevaux à l'entraînement, ce qui n'est pas le cas sur plusieurs centres de province.

En 2023, nous avons enregistré 7 arrivées : Eddy BERTIN, Patricia DEMORIZE, Marion DUCAROUGE, Guillaume FOURRIER, Pierre MENARD, Maxime NEY et Frédéric VANNEREUX.

Cela représente 30 chevaux de plus, ils contribuent de façon importante à l'augmentation de notre nombre de chevaux à l'entraînement.

Après avoir réalisé les travaux de rénovation du manège et de la piste rouge en 2022, nous avons procédé à la rénovation de la piste verte. Les travaux se sont élevés à 360 000€ hors taxes, le montant total des investissements 2022 et 2023 s'est élevé à la somme de 903 000€, dont 842 k€ pour les 2 pistes et le manège.

Afin d'assurer le financement de ces investissements, nous avons eu recours à l'emprunt pour 250 k€ sur 10 ans, nous avons obtenus 580 k€ de subventions (FNCH - 336k€, Dép 53 - 81k€, Région PDL - 163k€). Le prélèvement sur la trésorerie du CERGO aura été de 73 k€.

Les travaux ont été réalisés dans de bonnes conditions, nos entraîneurs, comme pour les travaux réalisés en 2022, ont fait preuve d'une grande tolérance pendant la durée du chantier, nous souhaitons que cela contribuera d'une façon importante à leur réussite sur nos hippodromes.

Les projets conduits par le Syndicat Mixte du centre d'entraînement avancent, les complications administratives et la météo ralentissent quelque peu les travaux des boxes et du belvédère. Les chantiers ont démarré début juin 2023, si le temps le permet, ils devraient être terminés pour le 1^{er} juin 2024.

Ainsi que nous le soulignons l'année dernière, les exigences techniques et règlementaires et l'augmentation des prix ont amené le Syndicat Mixte à revoir ses estimations qui étaient de l'ordre 1 000 000€ HT ; le montant final devrait se situer aux environs de 1 200k€ et les subventions obtenues seront de 455k€.

Ce projet va incontestablement donner une autre image de notre centre d'entraînement qui ne cesse d'évoluer en nombre de chevaux à l'entraînement. Il faut souligner toute la confiance que nous donne nos élus locaux et nous les en remercions.

Rappel : au risque de radoter, comme nous venons encore de le faire récemment, nous rappelons à nos entraîneurs combien il est important de respecter les règles internes de fonctionnement du Centre. Il en va avant tout de la sécurité de tous mais aussi du bon climat qui doit régner sur les pistes permettant aux entraîneurs et cavaliers d'entraîner leurs chevaux sereinement. Nous savons que votre métier n'est pas facile, alors de grâce, ne le compliquez pas, faites preuve de tolérance et de calme !

À nouveau, nous adressons nos félicitations à toute l'équipe d'entretien de nos infrastructures qui, malgré ces deux années de travaux s'est appliquée dans l'entretien des pistes afin de permettre à nos entraîneurs d'avoir des pistes en bon état de façon à leur permettre d'être le plus performant possible dans les courses auxquelles ils ont participé.

Nous n'oublierons pas non plus notre secrétaire bénévole, Christine GOHIER pour tout le travail qu'elle réalise au sein de notre association.

Geoffrey GAUCHER avec toute son équipe et les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour souhaiter à tous nos entraîneurs et leur personnel une bonne et heureuse année 2024.

*Le Président,
Daniel THEARD
et les Membres du Conseil d'Administration*

*Le Directeur du CERGO,
Geoffrey GAUCHER*

Animation Jeunesse

ANIMATION Jeunesse

Secteur de Renazé
A partir du Collège

ACCUEIL DES JEUNES

ACCOMPAGNEMENTS DE PROJETS

ANIMATIONS

L'ACCUEIL

L'accueil permet de venir librement, sans inscription et le temps que tu veux sur nos horaires d'ouverture.

Tu y trouveras un babyfoot, un billard, une switch, des jeux de société et bien d'autres choses !

RESTAURATION

Nous ne fournissons pas le repas, à toi de venir avec un plat à réchauffer.

Un réfrigérateur, un micro-onde et des couverts sont sur place.

En cas de sortie, un pique-nique dans un sac isotherme est nécessaire !

LE SERVICE JEUNESSE

Rattaché au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon (CIAS), le Service Animation Jeunesse (SAJ) met en place des actions en adéquation avec ses objectifs pédagogiques (projet à disposition).

L'EQUIPE D'ANIMATION

CINDY	DENIS	LILIAN
Coordnatrice Jeunesse 06.42.78.25.69	Animateur Nouvelles technologies Coopérative Jeunesse 06.02.19.51.17	Directeur MDJ Nord 06.73.39.98.75
		Directeur/ice MDJ Sud 06.73.79.09.39

LES ACCOMPAGNEMENTS DE PROJETS

L'équipe se déplace dans votre commune !

- Projet de fresque
- Suivi de Conseil Municipal de Jeunes
- Mise en place d'une coopérative Jeunesse
- Accompagnement des jeunes dans l'organisation d'un évènement...

N'hésitez pas à nous solliciter !

NOTRE TERRITOIRE

LA NAVETTE

POUR VENIR:

Tu peux favoriser le covoiturage ou utiliser le TAD (transport à la demande)

<https://oleop.paysdelaloire.fr/transport-la-demande-craon>

Si ce n'est pas possible, nous pouvons venir te chercher uniquement sur réservation, (le temps de nous organiser car ce sont les animateurs qui font la navette sur les 13 communes)

Nous t'accueillons à la Maison des Jeunes, Espace Crescendo
11 Rue du Fresne à Renazé

HORS VACANCES

LES MERCREDIS DE 12H30 À 18H00

LES SAMEDIS DE 10H À 18H00

PROJETS, ACTIVITÉS ET ACCUEIL LIBRE

TOUJOURS POSSIBLE HORS ET PENDANT LES VACANCES!

VACANCES SCOLAIRES

Du Lundi au Vendredi
de 11h00 à 18h00

Possibilité de manger sur place

LE PROGRAMME DES VACANCES

Disponible environ 2 semaines avant le début des vacances, le programme est varié (culturel, manuel, sportif, sorties, stages...)

Il s'appuie sur des idées de jeunes tout en associant des partenaires locaux.

INSCRIPTION ET RÉSERVATIONS

[HTTPS://PORTAIL.PAYSDECRAON.FR/LOGIN](https://portail.paysdecraon.fr/login)

Pas de réservation pour l'accueil, mais pour les animations (programme sur le portail famille) pour des raisons d'organisation les réservations sont à faire maximum 2 jours avant l'activité souhaitée (jusqu'à 12H00).

INFORMATIONS

Mail: animation.jeunesse@cias.paysdecraon.fr
Téléphone: 02.52.21.08.57

WWW.ANIMATIONJEUNESSE.COM

TARIFS

Une cotisation annuelle de 10€ par famille sera facturée.

Les activités payantes sont indiquées dans la plaquette, aucun coût supplémentaire ne sera demandé pour l'accueil.

Les tarifs ainsi que la cotisation sont modulés selon le quotient familial.

| ADMR

Départ de Marie- Jo GASTINEL
pour d'autres horizons

Mardi 3 octobre 2023, les équipes bénévoles et salariés, ont remercié Mme GASTINEL Marie-Jo pour son investissement durant plusieurs années au sein de notre association ADMR de Saint Aignan. Au départ de Madame Cournée, elle a occupé le poste de présidente quelques années, elle a ensuite fait partie de la commission du personnel et elle a également géré la téléassistance. Nous lui souhaitons de profiter au maximum de ses activités futures.



Si vous souhaitez vous investir en tant que bénévole, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons à l'ADMR de St Aignan/ Roë.

100 ans...

Madame GASNIER Marie Noelle, bénévole, et madame TUAL Mauricette, salariée, sont allées fêter les 100 ans de monsieur PESLERBE Jean, l'association lui a offert un panier gourmand. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur !



CONTACT :

ADMR de Saint-Aignan-Sur-Roë
7 rue Relais des diligences - 53390 Saint-Aignan-Sur-Roë
Tél : 02.43.07.45.94
Courriel : staignan.admr53@wanadoo.fr
Votre référent local : Bucquet Marie-Jo

| L'Épicerie Sociale



RECHERCHE DES BÉNÉVOLES POUR :



Ils font déjà partie de notre équipe de bénévoles et n'attendent plus que vous !

POUR NOUS CONTACTER :

📍 Ancienne trésorerie, rue Pierre Boisramé, 53390 Saint-Aignan-sur-Roë
☎ 02 43 06 54 34 (Noëlle BILHEUX, Vice-présidente)
✉ epiceriesocialelepelican@gmail.com

| France ADOT 53

Le don de moelle osseuse

« Ce n'est pas si dur de sauver une vie »

Depuis le 01/01/2021, les conditions d'inscription sur le registre national des donneurs volontaires de moelle osseuse ont évoluées : avoir plus de 18 ans (sans changement) et moins de 36 ans à l'inscription (au lieu de 51 ans). Seules les nouvelles inscriptions sont concernées.

Les autres conditions restent inchangées : être en parfaite santé, répondre à un

questionnaire de santé suivi d'une prise de sang ou d'un prélèvement salivaire.

En France, chaque année, il est nécessaire de recruter au moins 20 000 nouveaux donneurs volontaires ; les donneurs HOMMES avec profils diversifiés sont très recherchés.

Pour se pré- inscrire : www.donmoelleosseuse.fr

DON DE MOELLE OSSEUSE
Une idée-cadeau utile et originale : la vie.



CONTACT

Maison des Associations
17, rue de Rastatt
53000 LAVAL
Tél : 02.43.90.68.10 (+messagerie)
Courriel : franceadot53@orange.fr
Site: www.france-adot.org
Facebook : FranceADOT53
Instagram : franceadot53
Twitter : 53Adot

France Services

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, à moins de 30 minutes de chez vous.

France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

Vous serez accueilli par un agent qui est formé pour trouver des solutions adaptées à votre situation. Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise ou d'une orientation vers le partenaire.

La prise de rendez-vous est recommandée.

France services : le service public au cœur des territoires.

FRANCE SERVICES RENAZÉ

Lundi, mardi et jeudi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-12h30 / 13h30-18h

Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-15h30

(Horaires susceptibles d'être modifié, prise de contact téléphonique conseillée en amont d'un déplacement)

33, rue Bourdais, 53800 Renazé

Tél. 02 43 09 32 75

franceservices.renaze@cias.paysdecraon.fr



Polleniz

Polleniz, une association au service de la biodiversité.

L'association Polleniz est LE réseau des Pays de la Loire dédié à la santé des végétaux.

Cela passe par la coordination de 3 missions : protéger, surveiller et lutter contre des espèces exotiques envahissantes et des organismes réglementés. Nous sommes donc ouverts à tous et proposons divers services à nos adhérents, qu'ils soient professionnels, collectivités, jardiniers amateurs ou bénévoles de luttes collectives.

Voici quelques exemples de nos actions auxquelles vous pourriez contribuer à votre tour :

- **Chenilles processionnaires** : Des campagnes de lutte collective sont organisées contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne. A travers la commune, chaque particulier peut bénéficier d'un traitement biologique de leurs arbres pour limiter les risques liés à ces chenilles (urtications, œdèmes, etc.). Invitez votre maire à adhérer à Polleniz si ce n'est pas déjà le cas, et inscrivez-vous ensuite sur notre site !
- **Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE)** : Polleniz anime et coordonne la régulation des populations de Ragondin et de Rat Musqué grâce à son réseau de bénévoles piégeurs. En 2022, ils ont capturé 21 350 RAE dans les 97 communes



engées en Mayenne. Cette action est nécessaire à la préservation des berges, mais aussi pour notre santé et celle de nos animaux qui transmettent des maladies comme la leptospirose. Si vous souhaitez devenir bénévole, n'attendez pas : contactez Polleniz pour nous rejoindre et vous former !

- **Plantes invasives** : Polleniz propose son expertise sur les espèces végétales invasives, notamment sur l'Ambroisie à feuilles d'armoise et de la Berce du Caucase. Ces plantes présentent des dangers pour la santé : brûlures, cloques, allergies, etc. Elles peuvent également mettre en péril les espèces de nos territoires à cause de leur propagation bien rapide.

Polleniz est aussi membre de Neoviz Group qui rassemble différents acteurs spécialisés dans les domaines de la protection des végétaux, de la biodiversité et des problématiques de santé publique. Ainsi, directement ou via notre réseau, nous saurons vous aider à trouver LE bon interlocuteur pour vous accompagner sur vos besoins d'expertises en santé des végétaux et en environnement.

Pour plus de renseignements :
Polleniz 53

17 Boulevard des Manouvriers - 53810 Changé

Tel : 02 43 56 12 40 - polleniz53@polleniz.fr

www.polleniz.fr



Intoxications au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : braser, barbecue, cuisinière, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Il peut également être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont



pas utilisés de façon appropriée :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braser, barbecue etc.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et ne bouchez jamais les aérations de votre logement.

Il peut aussi être émis par les groupes électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage, véranda...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas boucher les aérations de votre logement.

Comment prévenir les intoxications au monoxyde de carbone ?

Avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage par un professionnel qualifié.

Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braser, barbecue...

Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu).

Veiller à une aération et une ventilation correcte des lieux et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air.

Utiliser un chauffage d'appoint au maximum deux heures de suite.

Quelles sont les symptômes en cas d'intoxication ?

Il va dans les poumons.

On a mal à la tête.

On a envie de vomir.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Ouvrez les fenêtres et les portes.

Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson.

Sortez de chez vous.

Appelez les secours.

18 Sapeurs-pompiers.

112 numéro d'urgence depuis un portable.

114 Secours personnes sourdes et malentendantes (SMS/Fax).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
(Droit Français)

MON ENVIRONNEMENT, MA SANTÉ

Lors de l'intervention par un professionnel (plomber, chauffagiste, ramoneur) :

- Demandez-lui une attestation d'entretien de votre appareil ;
- lors de l'installation de la chaudière au gaz, demandez-lui une attestation de conformité.

Pour en savoir plus :

- Site du ministère chargé de la santé.
- Site de santé publique France.

En savoir plus :

<https://www.agir-pour-bebe.fr/fr/adopter-les-bons-gestes-pour-ameliorer-son-air-interieur>

Santé Publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/les-enjeux-de-sante/#tabs>

Argumentaire TEOM - Année 2023



Sur le Pays de Craon, tous les propriétaires & usufruitiers de biens bâtis soumis à la taxe foncière, même s'ils n'occupent pas ou très peu leur logement paient une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est une des composantes de la Taxe foncière.

Les propriétaires qui louent leur logement peuvent inclure la TEOM dans les charges récupérables.

Comment est calculée la T.E.O.M ?

La TEOM est calculée en fonction de la **valeur locative cadastrale** de chaque logement.

Cette valeur sert de base au calcul des impôts.

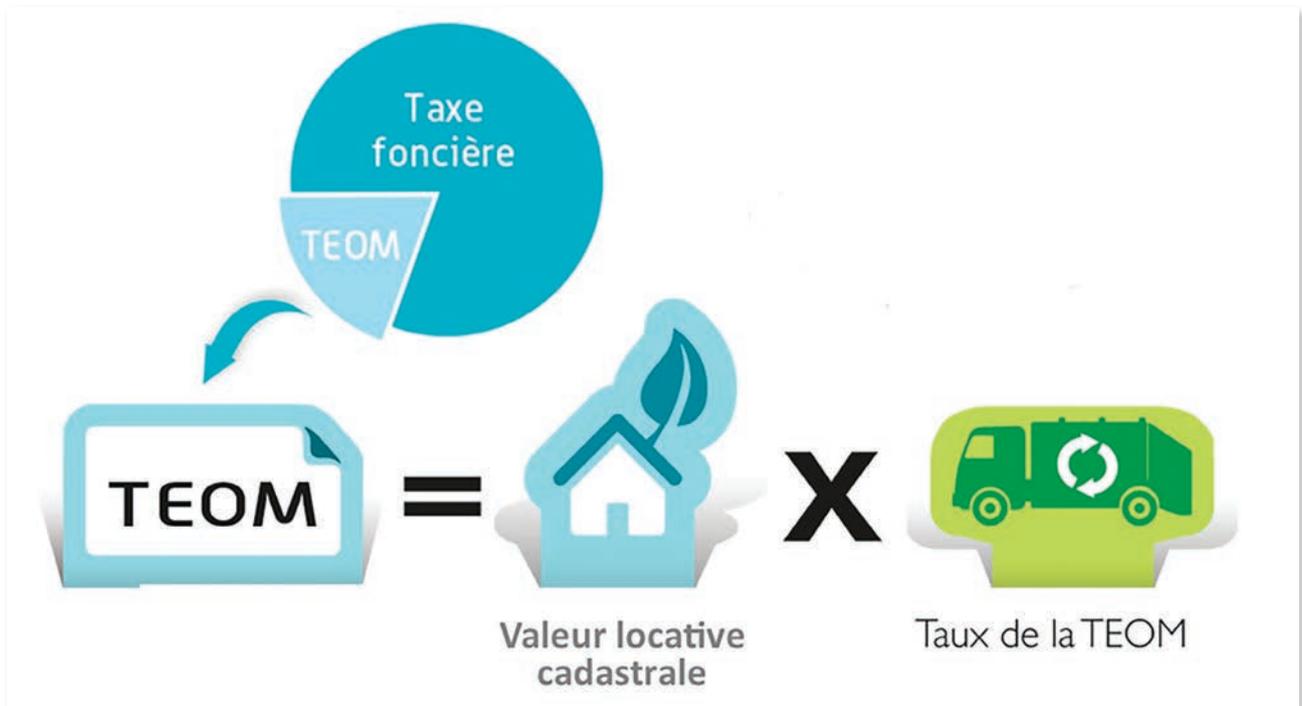
La base est déterminée par le service Foncier des Impôts et non par la communauté de communes du Pays de Craon. Pour tenir compte de l'inflation, le gouvernement peut décider d'augmenter la base (+ 7% en 2023).

Elle prend en compte :

- La surface pondérée de l'habitation (annexes, dépendances comprises, confort du logement)
x coefficient suivant la catégorie du logement
- Le prix au m² suivant la commune

Par conséquent, la TEOM est différente d'un logement à l'autre, et elle est différente d'une commune à une autre.

La TEOM ne prend pas en compte le nombre de levées des bacs à la collecte, ni le volume des bacs ni le nombre de personnes qui résident dans le logement.



Qui vote le taux de la T.E.O.M ?

Ce sont les élus de la communauté de communes du Pays de Craon qui fixent chaque année le taux de cette TEOM (2022 : 12.8 % / 2023 : 14.5%).

Ce taux est identique à l'ensemble des habitations du territoire compte tenu que le service rendu est le même.

Que finance la T.E.O.M ?

La TEOM finance en grande partie les activités du service « gestion des déchets » et pas seulement la collecte des ordures ménagères.

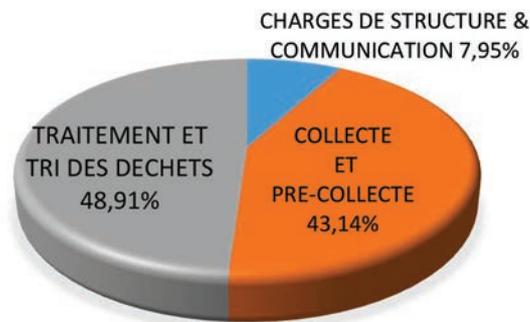
Cette TEOM finance les dépenses suivantes :

- la gestion de la collecte des ordures ménagères en porte à porte et les frais de traitement
- la gestion de la collecte des emballages en porte à porte, et les frais liés au tri des déchets (emballages, papiers/cartons, verre) ainsi que les coûts liés aux erreurs de tri
- les frais de gestion des 7 déchetteries (équipements, gardiennages, transport, traitement)
- la communication et les actions de prévention des déchets

Recettes 2022



Dépenses 2022



Pour l'année 2023, le produit de la TEOM est de 2 500 000 € pour l'ensemble des foyers de notre territoire, Soit un coût moyen d'environ 200 €/logement/an > 0.55€/logement/jour (suivant la valeur locative cadastrale)

Pourquoi les dépenses ne cessent de croître ?

1/ La TGAP (taxe générale des activités polluantes) mise en place par l'Etat augmente fortement chaque année, ceci afin de limiter la production de déchets et d'encourager leur recyclage.

Pour la TGAP Stockage/Enfouissement :

De 25€/T en 2020 à 52€/T en 2023 puis 65 €/T en 2025

2/ Augmentations des frais d'incinération en prévision du remplacement des fours de l'usine de valorisation énergétique de Pontmain.

3/ Augmentation des frais de collecte des déchets (+30%) due notamment à la hausse du carburant

Augmentation de la TGAP



À la question « Plus je trie, plus je paie, à quoi bon trier ? », que répondre ?

Nous encourageons TOUS les usagers à continuer de bien trier leurs déchets afin de limiter les différentes hausses énoncées ci-dessus.

Si l'usager ne trie plus correctement, ses erreurs de tri vont coûter très cher à la collectivité.

Ses moyens d'action pour réduire et mieux trier ses déchets sont :

- La réduction des déchets dans le bac ordures ménagères en déposant les biodéchets dans un composteur.
- Le tri des déchets avant de les déposer en déchetterie. Eviter au maximum de déposer dans la benne déchets enfouis/toutvenant. Plusieurs nouvelles filières existent désormais pour les plastiques, les plâtres, les jeux, les jouets, les articles de sports et articles de jardinage.
- La limitation d'apports en déchets verts dans les déchetteries en utilisant les techniques de paillage broyage ou de mulching par exemple.

Pourquoi ne pas avoir choisi la tarification incitative ?

La Tarification incitative engendrerait un surcoût lié aux investissements :

- pour la mise en oeuvre du dispositif incitatif,
- pour le recrutement d'agents supplémentaires permanents pour la gestion de la facturation et la gestion des impayés.

De plus, il y aurait un risque de multiplication des incivilités et des dépôts sauvages.

D'autre part, les élus du Pays de Craon ont fait le choix avec la TEOM payée par tous les habitants du territoire, d'un impôt social et solidaire qui finance un service d'intérêt général réparti sur l'ensemble des usagers.

Enfin, pour les territoires qui ont fait le choix de la Taxe dite incitative, la part variable qui permet de réduire la taxe est assez limitée par rapport à la part fixe.

En effet, la part variable ne peut se faire que sur les flux OM qui sont déjà bas sur le Pays de Craon (110 kg/hab./an).

La part fixe doit quant à elle couvrir tous les frais du service.

Qualité de l'air intérieur : habitants du Pays de Craon, respirez-vous du radon ?

Inodore et incolore, le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans les sols. Il pénètre dans les bâtiments où il peut atteindre des concentrations importantes, or l'inhalation du radon accroît le risque de développer un cancer des poumons, puisqu'il s'agit de la deuxième cause du cancer du poumon en France.

Deux tiers des communes Mayennaises sont classées en catégorie 3 à potentiel radon « moyen à élevé ». En fonction des roches du sous-sol et des caractéristiques de votre bâtis, il se peut qu'il y ait du radon dans votre logement. Pour le savoir, une seule solution : le mesurer ! Ca tombe bien, un programme de sensibilisation mené par la Communauté de communes du Pays de Craon et le CPIE Mayenne arrive sur le territoire.

Avec le soutien de l'ARS, la DREAL Pays de la Loire et l'Agence de Sécurité Nationale, le CPIE Mayenne coordonne depuis plusieurs années des campagnes de sensibilisation sur le radon en Mayenne. Les habitants du Bocage Mayennais, de la Communauté de Communes de l'Ernée, de Mayenne Communauté, des Coëvrons, de Laval et du Pays de Meslay-Grez ont ainsi pu mesurer le radon dans leur domicile les années précédentes. **Habitants du Pays de Craon, profitez de ce programme qui vous est réservé cet hiver !**

Qu'est-ce que le radon ? Pénètre-t-il dans mon logement ? Quels sont ses impacts sur ma santé ? **2 réunions d'information vous sont proposées pour répondre à ces questions : le 10 octobre 2023 à 20h, salle communale de Senonnes et le 23 novembre à 20h, salle de L'Entracte à Renazé.** Pour vous inscrire à ces réunions (facultatif), remplissez ce formulaire : www.tinyurl.com/radon-craon ou contactez le CPIE au 02 43 03 79 62.

Vous pourrez également bénéficier gratuitement d'un kit de mesure du radon qui nécessite deux mois de pose dans votre logement. Le CPIE Mayenne se chargera de l'analyse avant de vous donner votre résultat. Vous bénéficierez ensuite d'un accompagnement personnalisé en fonction du résultat. Pour le précommander, rendez-vous ici : www.tinyurl.com/kits-radon

Informé, sensibilisé et proposer un accompagnement sur mesure en fonction des résultats, voici les objectifs de ce programme. Celui-ci a également une visée scientifique ; il permet de recueillir des données sur le territoire, pour affiner la cartographie du risque radon, et mieux comprendre le lien entre concentration de radon et caractéristiques du bâti pour mieux s'en prémunir.

HABITANTS DU PAYS DE CRAON RESPIREZ-VOUS DU RADON ?



PARLONS-EN !

Mardi 10 oct - 20h
Salle communale de Senonnes

Jeudi 23 nov - 20h
L'Entracte à Renazé

Inscription conseillée au 02 43 03 79 62
ou www.tinyurl.com/radon-craon
ou contact@cpie-mayenne.org



Précommandez votre kit de mesure gratuit

sur www.tinyurl.com/kits-radon ou auprès du CPIE au 02 43 03 79 62

(A récupérer sur place lors des réunions)



Vous pouvez également contacter

Julie GIRARD

Coordnatrice du Contrat Local de Santé du Pays de Craon

Tél : 07 85 51 53 43

animation.sante@paysdecraon.fr

ou Aude Leblanc

Chargée de mission santé environnementale

du CPIE Mayenne

Tél : 02 43 03 79 62

contact@cpie-mayenne.org

La fibre

La Fibre à Senonnes

La fibre optique permet une connexion à internet plus rapide que le réseau classique ADSL, en cuivre



Vous êtes près de 41 % à avoir déjà souscrit à un abonnement fibre et à profiter d'un accès à une connexion ultra-rapide, ce qui permet aux appareils d'être utilisés en simultané.



Et vous pouvez ainsi ...



Regarder un film en Ultra Haute Définition



Communiquer avec vos proches en visioconférence



Profiter des objets connectés à la maison

COMMENT SE RACCORDER À LA FIBRE ?

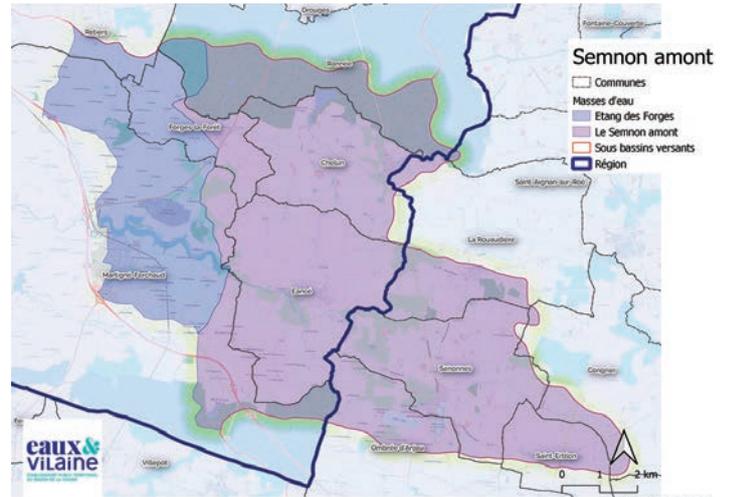
1. **Testez** votre éligibilité à la fibre sur notre site.
2. **Contactez** l'un des opérateurs présents sur le réseau pour souscrire à un abonnement fibre.
3. **Profitez** de tous les usages de la fibre une fois votre logement raccordé.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

www.mayenne-fibre.fr



Eaux & Vilaine



eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE



Horaires des déchetteries

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BALLOTS ZA route de Craon 02 43 06 62 40		13h30-17h30		9h-12h		9h-12h 13h30-17h00
COSSÉ-LE-VIVIEN ZA des platanes 02 43 64 31 69	13h30-17h30		13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
CRAON Chemin des carteries 02 43 06 08 69	13h30-17h30	9h-12h	13h30-17h30	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
CUILLÉ Route de St-Poix 02 43 07 55 67		13h45-17h30				9h-12h 13h30-17h00
RENAZÉ Chemin de la Malvalière 02 43 70 45 02			9h-12h 13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
ST-AIGNAN-SUR-ROË ZA des charmilles 02 43 06 79 60						9h-12h 13h30-17h00
QUELAINES-ST-GAULT ZA de la Chesnaie 02 43 69 54 31	13h30-17h30		9h-12h			9h-12h 13h30-17h00

Inauguration de l'entrepôt communal et du city stade - 1^{er} avril



Remise des dictionnaires - 29 juin



Argent de poche :



Deux périodes « Argent de poche » ont été effectuées lors de cette année (du 24/04 au 28/04 et du 03/07 et 07/07) pour la réfection de la salle de conseil et de la bibliothèque. Ils ont été encadrés par notre agent communal.

Léane David et Manon Tanguy Remise des diplômes à la Collégiale Saint-Martin à Angers



La Société nationale des meilleurs ouvriers de France a décernée le titre d' "un des meilleurs apprentis" à Léane DAVID, qui a eu la médaille d'or, et Manon TANGUY qui a eu la médaille d'argent, dans la spécialité Cavalier d'entraînement.

Léane David s'est vue également décerner la médaille d'argent régionale en qualité de cavalier d'entraînement.

Prix de Senonnes - 6 juillet



2023

Senones



2024